
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 130 / 2022 accordant une subvention à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières »

1. Une subvention de 28 000,00 \$ est accordée en 2022 à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières ».

2. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 18 octobre 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière